



HONORAIRES

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué ou dirigé vers lui, le mandataire aura droit à une rémunération d'un montant de:

**3% TTC du prix de vente tel que fixé à la clause « prix » du mandat
forfait minimum de 4000 € TTC**

***FRAVALO IMMOBILIER
1 rue Gustave Eiffel
56610 ARRADON
02.97.41.90.26***

Titulaire de la carte professionnelle «transactions sur immeubles et fonds de commerce» n° CPI 5605 2015 000 000 807 - délivrée par la CCI du Morbihan - Caisse de Garantie n°46483 A GALIAN rue de la Boétie 75008 PARIS pour un montant 120000 €. Responsabilité civile professionnelle n°120137405 M.M.A. 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9. Professionnel s'engageant à ne pas recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

FRAVALO IMMOBILIER RCS VANNES 800 179 491